

Conseil exécutif

Quatre-vingt-douzième session
Gyeongju (République de Corée), le 13 octobre 2011

CE/92/DEC

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF **À SA QUATRE-VINGT-DOUZIÈME SESSION**

Gyeongju (République de Corée), le 13 octobre 2011

CE/DEC/1(XCII)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(document CE/92/1 prov. rev.1)

Le Conseil exécutif,

Adopte l'ordre du jour révisé de sa quatre-vingt-douzième session tel que proposé.

.....

CE/DEC/2(XCII)

Désignation des membres des organes subsidiaires du Conseil exécutif et du Conseil d'administration de la Fondation ST-EP de l'OMT

Point 2 de l'ordre du jour
(document CE/92/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les propositions présentées par les commissions régionales en vue du renouvellement des membres des différents organes subsidiaires du Conseil,

1. Déclare les Membres ci-après élus dans les organes subsidiaires :

a) Comité sur le développement durable du tourisme

Afrique :

- Sénégal
- Seychelles

Amériques :

- Bahamas
- Bolivie

Asie de l'Est et Pacifique :

- Chine

Europe :

- Serbie
- Israël

Moyen-Orient :

- Iraq

Asie du Sud :

- Iran

b) Comité des statistiques et compte satellite du tourisme

Afrique :

- Afrique du Sud
- Mozambique

Amériques :

- Argentine
- Colombie

Asie de l'Est et Pacifique :

- Philippines

Moyen-Orient :

- Arabie saoudite

Représentant des Membres associés :

- Macao (Chine)

c) Comité sur le marché et la compétitivité**Afrique :**

- Namibie
- Tunisie

Asie de l'Est et Pacifique :

- Australie

Moyen-Orient :

- Oman

Europe :

- Israël
- Géorgie

Asie du Sud :

- Inde

Amériques :

- Mexique
- Uruguay

Europe :

- Bélarus
- Croatie

Asie du Sud :

- Népal

d) Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié**Afrique :**

- Madagascar

Asie de l'Est et Pacifique :

- Chine

Moyen-Orient :

- Égypte

Amériques :

- Jamaïque

Europe :

- France

Asie du Sud :

- Iran

Ayant entendu la proposition formulée par le Secrétaire général concernant la désignation d'États Membres de l'OMT au **Conseil d'administration de la Fondation ST-EP de l'OMT**,

2. Approuve la désignation des États Membres ci-après pour siéger au Conseil d'administration de la Fondation à compter du 14 octobre 2011 ;

Afrique :

- Ghana
- République-Unie de Tanzanie

Amériques :

- Équateur

Asie de l'Est et Pacifique :

- Mongolie

Moyen-Orient :

- Arabie saoudite

Europe :

- Kazakhstan

Asie du Sud :

- Inde

Pays hébergeant le secrétariat du Comité mondial d'éthique du tourisme

- Italie

Présidence du Conseil exécutif de l'OMT

- Kenya (pour 2012)

3. Remercie les membres sortants du Conseil d'administration pour les contributions utiles qu'ils ont apportées à l'élaboration et à la mise en place de l'initiative ST-EP.

.....
CE/DEC/3(XCII)

Élection du Bureau du Conseil exécutif pour 2012

Point 3 de l'ordre du jour
(document CE/92/3)

Le Conseil exécutif,

Vu l'article 5 de son Règlement intérieur,

Ayant examiné le document présentant la candidature du Kenya à la présidence du Conseil et la candidature de l'Italie pour un second mandat à la présidence,

Ayant tenu un scrutin secret afin de pourvoir le poste de Président, conformément aux directives générales pour la conduite des élections au scrutin secret,

Constatant que le Kenya a reçu au premier tour de scrutin la majorité requise de membres du Conseil présents et votants,

1. Décide d'élire le Kenya à la présidence du Conseil pour 2012 ;

Ayant pris note des candidatures à la première vice-présidence et à la deuxième vice-présidence,

2. Nomme la Roumanie à la première vice-présidence et la Jamaïque à la deuxième vice-présidence pour 2012,
3. Prie les Membres effectifs élus à la présidence et aux deux vice-présidences de désigner les personnes chargées d'exercer ces fonctions, en application de l'article 5.4 de son Règlement intérieur, et

4. Rend un hommage particulier aux membres du Bureau de l'Italie (présidence), du Kenya (première vice-présidence) et de la Roumanie (deuxième vice-présidence) pour la qualité du travail accompli au profit de l'Organisation dans l'exercice de leurs fonctions en 2011.
-

CE/DEC/4(XCII)

Lieu et dates de la quatre-vingt-treizième session du Conseil exécutif

Point 4 de l'ordre du jour
(document CE/92/4)

Le Conseil exécutif,

Ayant à l'esprit sa décision 15(LXXXIX) adoptée à sa quatre-vingt-neuvième session (Île de Kish, République islamique d'Iran, 24-26 octobre 2010) visant à tenir sa quatre-vingt-treizième session en Espagne au premier semestre 2012,

1. Confirme sa décision de tenir sa prochaine session à Madrid (Espagne), du 10 au 12 juin, comme établi d'un commun accord avec les autorités espagnoles compétentes,
2. Exprime sa gratitude à la Serbie et au Mexique d'avoir renouvelé leur offre d'accueillir la session du Conseil exécutif devant se tenir au second semestre 2012, ainsi qu'à l'Égypte pour son invitation généreuse à accueillir elle aussi sa prochaine session, et
3. Décide d'arrêter de manière définitive le choix du lieu de sa quatre-vingt-quatorzième session au terme de sa quatre-vingt-treizième session en juin 2012.